

Ligne de vie provisoire

Travailler en hauteur sur des sites non équipés

Travaux en Hauteur

Compétences visées

Rendre le personnel chargé de réaliser des travaux en hauteur aptes à identifier les dangers rencontrés, à utiliser des EPI adaptés, mettre en place des points d'ancrage et une ligne de vie temporaire et évoluer en hauteur.

Objectifs

- Connaître la réglementation relative au travail en hauteur
- Connaître les principales protections collectives et équipement de protection individuelle et leurs conditions d'utilisation
- Maîtriser l'utilisation du harnais de sécurité et la mise en place de point d'ancrage et de ligne de vie temporaire

Programme

- La réglementation du travail en hauteur et des EPI : Sensibilisation et prévention

- Définitions et explication des « travaux en hauteur »
- La cadre juridique du travail en hauteur
- La prévention, l'évaluation des risques dans les travaux en hauteur
- les protections collectives (PEMP, Échafaudages, PIR, PIRL...)
- Les différentes catégories d'E.P.I. et les normes les encadrant
- Les différents types et utilisations des EPI dans le cadre de travaux en hauteur (retenue, maintien au travail, antichute)
- Choix et Règles d'utilisation des Équipements selon la situation de travail
- Vérifications, entretien, stockage

- Ligne de vie temporaire et point d'ancrage (Mise en œuvre et utilisation)

- Caractéristiques des différentes lignes de vie (verticale, horizontale, souples, rigides...)
- Spécificité des points d'ancrages
- Mise en place du poste de travail, installation des équipements
- Réalisation de points d'ancrages provisoires et pose de lignes de vie (horizontale et/ou verticale)
- Réalisation de déplacements horizontaux et/ou verticaux (mise en œuvre des systèmes antichute sur support d'assurage flexibles et /ou rigides)
- Cas particulier du levage de charges

Évaluation

- Évaluation formative tout au long de la formation
- Évaluation des acquis lors des ateliers et en fin de formation

Durée : 1 à 2 jours*

Maintien des acquis : préconisé tous les ans

Effectif par session : Mini 4 maxi 8

Moyens

- Analyse du contexte de travail en hauteur de chaque participant
- Apport théorique
- Échanges
- Mises en pratique (selon site)
- ...

Public Concerné

- . Personnel chargé de travailler en hauteur et devant obligatoirement utiliser des EPI et ligne de vie temporaire
- . Accessible aux personnes en situation de Handicap sous conditions – Nous consulter

Prérequis

- . Être reconnu apte au travail en hauteur par le médecin du travail
- . Formation 1 jour – Avoir suivi une formation au port du harnais
- . Savoir lire, écrire, et parler la langue française

Règlementation

- . Code du travail
- . Décret 2004-924

Tarifs (Non assujetti à la TVA)

- . Nous consulter

Commentaires :

- . Intervenant spécialisé en Prévention des Risques Professionnels, Santé Sécurité au Travail et spécialisé dans les travaux en hauteur

* Formation adaptée aux postes de travail et besoins réels